

Image not found or type unknown



## Charges d'un bail commercial

Par **Digrande**, le **15/04/2022** à **19:07**

Bonjour, restaurateur j'ai quitté mon local commercial. J'ai demandé à l'agence immobilière qui gère le local pour le compte du bailleur de me restituer ma caution de 4500€. Je viens de réceptionner le décompte définitif de sortie avec un cumul de charge datant de 2018, 2019, 2020 et pas 2021. Je trouve gonflé de la part du propriétaire et de l'agence d'avoir attendu si longtemps pour m'adresser les charges. Y a t'il prescription sur celles de 2018 que je n'ai jamais réceptionné à ce jour ? As t'il le droit de conserver la totalité de ma caution ? Merci pour votre retour. Bien à vous.